

## C.H.S.C.T.

# Compte-rendu de la réunion du Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail. (C.H.S.C.T.) du 25 septembre 2018

<u>Présents</u> :	- Président du C.H.S.C.T. - Membres du C.H.S.C.T.	M. L. RICHARD Mme C. TAVOLIERI Mme P. ACKERMANN M. S. SCHNEIDER
	- Invités :	M. E. MEYER M. A. PFLIEGER
<u>Excusé(s)</u> :	- Médecine du travail de Colmar - Médecine du travail de Saint-Louis - Médecine du travail de Mulhouse  - Inspecteur du travail	Dr PAUSESCU Andreea Loana Dr HASCHER Dr REMMER Dr MACAVEI Mme SOLANO

---

### Ordre du jour :

- 1) Validation du précédent compte-rendu
  - 2) Elections
  - 3) Divers
  - 4) Visite de la résidence
- 

## Validation du compte-rendu précédent

Le C.H.S.C.T. valide le compte-rendu du 20 juin 2018.

## Elections

Les élections à venir revêtent un caractère particulier cette année. En effet, les délégués du personnel, les membres du Comité d'Entreprise ainsi que les membres du C.H.S.C.T. vont fusionner en une nouvelle instance représentative du personnel : le Comité Social et Economique (C.S.E.), institué par les articles L2311-1 et suivants du code du travail.

Le collège « cadres » comportera un titulaire et un suppléant.

Le collège « employés » comportera trois titulaires et trois suppléants.

La durée du mandat est fixée à quatre années.

Les listes de candidats aux élections professionnelles doivent désormais respecter une représentation équilibrée entre femmes et hommes.

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 22 octobre 2018, le vote se déroulera au sein de la résidence GINKGO à Illzach.

Le comité s'interroge sur sa future manière de travailler la sécurité au sein de cette entité. Ce point sera travaillé avec les nouveaux membres élus dès la première réunion.

Il existe la possibilité de créer une commission S.S.C.T.(Santé, Sécurité et Conditions de Travail).

## Divers

1. **Contrat de prévention CARSAT** : ce contrat avait été initié avant la journée organisée par le Comité d'Entreprise et le CHSCT, en décembre 2016, sur le risque routier. Etalés sur 3 ans, nous arrivons à un point d'étape des travaux réalisés.

Le Dirigeant du Pôle Sécurité, Eric MEYER présente l'état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre du contrat de prévention Aléos, étalé sur 3 ans :

- Journée de formation sur le risque routier
- pose de garde-corps sur les résidences IRIS et ROCHELLE
- organisation de formations en habilitations électriques
- organisation d'une formation à l'éco-conduite
- organisation de formations incendie (manipulation d'extincteurs)
- pose de caméras au sein de la résidence IRIS
- Mise en place du Plan de Déplacement Entreprise .

La contribution de la CARSAT s'élève à environ 25% des sommes engagées.

L'ensemble du Comité donne un avis favorable à la poursuite de ces travaux.

2. **Choc électrique** : Le C.H.S.C.T. rappelle que les salariés qui seraient victimes d'un tel choc doivent immédiatement consulter un médecin car les risques sont nombreux : problème cardiaque, brûlure interne, reins atteints...). La hiérarchie doit également être informée.
3. Suite à notre réunion C.H.S.C.T. du 20 juin 2018, nous avons reçu un courrier du Dr PAUSESCU de la médecine du travail à Colmar. Interpelée par le protocole de communication, elle souhaitait faire part de ses remarques et de ses interrogations.

Le Comité prend connaissance de ce courrier et note qu'un échange entre le Président du C.H.S.C.T et le Dr PAUSESCU a eu lieu, dans le but de lui apporter tous les éclaircissements nécessaires.

Un courrier détaillé a été adressé à la médecine du travail.

## Visite du site

Lors de la visite de la résidence L'Ecluse, le Comité n'apporte aucune remarque particulière.

Le Secrétaire  
Patricia ACKERMANN

Le Président  
Loïc RICHARD